

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2013

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN

Procurations : Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Sophie WAKEFORD

Date convocation : 15 mars 2013

N° 2013-026

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « l'atelier vert » dans le cadre du projet de création de mares pédagogiques pour la préservation du crapaud calamite sur la ZAC des Savlons

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Francine PIERRE

La zone des Savlons sur la commune de Malzéville, est située en vallée alluviale de la Meurthe. Lors des premières implantations sur la ZAC des Savlons il a été décidé de dédier une zone aux Crapauds calamites et aux Tritons alpestres et palmés dont la présence a été révélée par les naturalistes locaux en 2003.

Au printemps 2012, les Crapauds calamites sont toujours présents aux Savlons du fait d'actions entreprises par des bénévoles ces dix dernières années, mais la population demeure fragile sur le long terme. Il faut donc maintenant réaliser des travaux d'aménagement et de gestion pérenne de milieu pour aider cette espèce à se maintenir sur le territoire du Grand Nancy.

En 2010, seule la Communauté urbaine avait été sollicitée pour financer le projet qui doit permettre le maintien du Crapaud calamite et le développement d'un outil pédagogique autour de cette population.

Aussi, en 2012, l'agence de l'eau s'est engagée, en appuyant par une bourse un plan d'action en faveur du Crapaud calamite en vallée de la Meurthe proposé par L'Atelier Vert. Le site des Savlons fait partie intégrante de ce plan d'action.

Par ce dossier, L'Atelier Vert renouvelle deux ans après, des propositions d'aménagements revues et corrigées. L'association espère ainsi que les conditions de financement des aménagements nécessaires seront réunies par les collectivités (Grand Nancy, Mairie de Malzéville, ...) concernées afin que les objectifs de maintien de la population de Crapaud calamite et de sensibilisation des citoyens du Grand Nancy à la biodiversité de leur territoire soient atteints prochainement.

Les objectifs du projet sont :

- Maintenir la population de Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), espèce rare et à protéger,
- Maintenir les populations de tritons (*Lissotriton helveticus* et *Ichtyosaurus alpestris*) présentes sur le site,
- Créer un espace d'éducation à l'environnement sur les zones humides,
- Restituer les spécificités paysagères et écologiques propres à la vallée alluviale de la Meurthe,
- Limiter la propagation des espèces invasives présentes sur le site en particulier la Renouée du Japon,
- Encourager et favoriser la biodiversité du site en ouvrant et en entretenant le milieu.

Le plan Local d'urbanisme, qui devrait être approuvé prochainement, tient compte de cette spécificité. La zone concernée par la présence du crapaud calamite a été classée en zone naturelle.

Le montant estimé pour le montage de ce projet est de 18 600 €, inclus la valorisation des bénévoles.

Vu l'avis favorable de la commission « cadre de vie et développement économique » réunie le 20 mars 2013,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

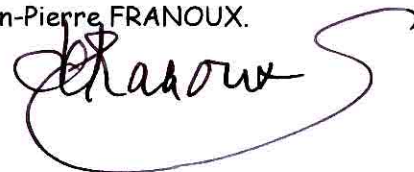
- **ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € à l'association « L'atelier Vert » pour son projet d'aménagement de la zone des Savlons à Malzéville pour la conservation du Crapaud calamite et des zones humides.

Date : 21 mars 2013

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 26 mars 2013

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403395-20130321-2013-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2013